

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00273

Numéro SIREN : 520 435 009

Nom ou dénomination : A + ENERGIES

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2018 sous le numéro de dépôt 28553

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

AMP CONSEILS MONTPELLIER

11 rue Claude François
Parc 2000 - BP 7273
34085 MONTPELLIER CEDEX 4

V/REF :

N/REF : 2016 B 273 / 2018-A-28553

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 26/09/2018, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 02/04/2018.
- Changement de président

Concernant la société

A + ENERGIES
Société par actions simplifiée
196 rue de la Garriguette
34130 Saint-Aunès

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-28553 le 26/09/2018

R.C.S. MONTPELLIER 520 435 009 (2016 B 273)

Fait à MONTPELLIER le 26/09/2018,
LE GREFFIER



27 SEP. 2018

163273

A 28553

A + ENERGIES

Société par actions simplifiée

Au capital de 200 000 euros

Siège social : 196 RUE DE LA GARRIGUETTE

34130 SAINT-AUNÈS

R.C.S. 520 435 009 MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 02 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le deux avril,

A onze heures,

Les actionnaires de la SAS A + ENERGIES, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 200 000 Euros, divisé en 2 000 actions de 100 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la société sur convocation de la présidence.

Sont présents :

- La société MD CORPORATE, *immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Montpellier sous le n° 834 665 010.*
- La société ATAWAD, *immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Montpellier sous le n° 822 076 709.*
- Monsieur Gilbert TOURET
- Monsieur Damien BIRMELE

Seule associée de la Société et représentant en tant que tel la totalité des actions sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Damien TEISSIER, président actionnaire.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la présidence,
- Démission du Président, nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

1
B.A. RK.
DT

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la présidence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la présidence.

Puis, La Présidente déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, La Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Présidente :

La société MD CORPORATE

Société par actions simplifiée

Au capital 1 500 000 €

Siège social : 196 Rue de la Garriguette - 34 130 Saint-Aunès

Immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 834 665 010

Représentée par son Président Damien TEISSIER.

Elle exercera ses fonctions de Présidente en remplacement de Monsieur Damien TEISSIER, démissionnaire.

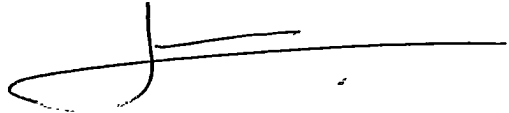
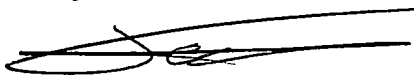
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Le Président déclare la séance levée.

BA. 2K. 2
DT

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par La Présidente et les actionnaires.

La SASU ATAWAD Représentée par son président Monsieur Roch KAESTLER	
La SAS MD CORPORATE Représentée par son président Monsieur Damien TEISSIER	<i>Bon pour acceptation des fonctions de Président</i> 
Monsieur Damien TEISSIER	<i>Bon pour démission des fonctions de Président</i> 
Monsieur Gilbert TOURET	
Monsieur Damien, BIRMELE	